

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Modalités techniques et financières n° 3 - Dispositions et adaptations diverses relatives à des opérations culturelles - Convention d'occupation précaire avec la Ville de Marseille dans le cadre d'un récital du Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron dans la cour du Château Borély

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de valider la convention d'occupation précaire entre le Département et la Ville de Marseille, dont le projet est joint en annexe au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cette convention.

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée